

[Text]

position? Are you saying to Parliament to go forward with this bill, flawed though it may be? Or are you saying that if you were in a position of deciding now whether to go forward with this bill or to look at alternatives we should in fact look at alternatives?

**Prof. Hill:** I am on the horns of a dilemma in answering your question. Obviously, I would like to see the best of all possible worlds. I would like to see Parliament discuss all alternatives and come up with a better alternative than what exists. But we realize that the forerunner of Bill C-67 has been before the House for the past 10 years, and this is what is emerging. I fear that given the particular climate of public opinion Bill C-67 is the best that prison rights activists can expect at the present time.

Now, we have made terrific advances in penal reform over the last 10 years, and we have come to a point where there is some suggestion in the public mind that maybe enough is enough. We actually have people arguing that they would like to cut back. I think Bill C-67, fortunately, does not cut back on the advances that were made.

**Mr. Robinson:** It does not cut back?

**Prof. Hill:** I do not think it does. It looks at a particular segment of offenders, as outlined in the schedule, and comes down particularly harshly on them. But I think that any other legislation that tried to appease public opinion at the present time would probably come down much harsher on a greater number of inmates.

**Mr. Robinson:** Then maybe I could ask the witness whether or not he supported the predecessor bill, Bill S-32, as amended by the Senate committee.

**Prof. Hill:** I was not involved in the Correctional Law Project at the time. I had no direct influence with the piece of legislation.

**Mr. Robinson:** Are you familiar with the contents of the legislation?

**Prof. Hill:** Somewhat. Not as intensively as I have studied this one.

**Mr. Robinson:** Mr. Chairman, I suggest, with respect, if the witness is saying that this bill is better than anything that has been before the House, then I would have hoped that he would be aware of what was before the House previously, before making such a statement. What was before the House, at least before the Senate, was a bill which stated that revocation could only take place in the event of a criminal offence. This was after it was amended by the Senate committee, and I understand this is what the witness has suggested. Also, the previous bill included a process for judicial review in the event of gating.

Therefore, this is not a better bill than what came out of the Senate committee. It is a step backwards from what came out

[Translation]

nombre de pénitenciers sont situés au Canada? Quelle est votre position? Encouragez-vous le parlement à adopter ce projet de loi, même s'il présente plusieurs lacunes? Ne diriez-vous pas plutôt que, s'il était possible de choisir maintenant entre l'approbation de ce projet de loi et la recherche d'autres possibilités, nous devrions chercher d'autres possibilités?

**M. Hill:** Je fais face à un dilemme si je veux répondre à votre question. De toute évidence, je voudrais que la meilleure solution possible soit adoptée. Je voudrais que le parlement discute de toute les possibilités et adopte la meilleure solution possible. Cependant nous constatons que le prédécesseur du projet de loi C-67 a été soumis à la chambre au cours des dix dernières années, et voici ce qu'il en résulte. Considérant le climat actuel dans l'opinion publique, je crains bien que le projet de loi C-67 soit la meilleur mesure que les activistes des droits des prisonniers puissent espérer dans les circonstances.

Nous avons fait des progrès considérables dans le domaine de la réforme pénale au cours des dix dernières années, et nous en sommes à un point où le public se dit parfois qu'on a été assez loin. De fait, certaines personnes soutiennent qu'on devrait revenir à la situation précédente. Je pense qu'heureusement, le projet de loi C-67 ne revient pas sur les progrès déjà réalisés.

**M. Robinson:** Ce n'est pas un retour en arrière?

**M. Hill:** Je ne le crois pas. Comme on le précise dans l'annexe, le projet de loi est particulièrement dur sur un certain groupe de délinquants. Cependant, je pense que toute autre mesure législative qui aurait pour but d'apaiser l'opinion publique à l'heure actuelle serait probablement beaucoup plus dure sur un plus grand nombre de détenus.

**M. Robinson:** Je pourrais peut-être alors demander au témoin s'il appuyait le projet de loi précédent, le projet de loi S-32, adopté par un comité du sénat dans sa forme modifiée.

**M. Hill:** À cette époque, je ne participait pas au *Correctional Law Project*. Je n'ai pas travaillé directement à l'étude de cette mesure législative.

**M. Robinson:** En connaissez-vous les dispositions?

**M. Hill:** Vaguement. Mon étude a été moins intensive que pour le présent projet de loi.

**M. Robinson:** Monsieur le président, en toute déférence, si le témoin affirme que ce projet de loi est meilleur que n'importe qu'elle autre mesure présentée auparavant à la chambre, j'aurais espéré qu'il soit au courant de ce qui a été présenté précédemment à la chambre, avant même de faire une telle affirmation. Ce qui a été soumis à la chambre, du moins au sénat, c'est un projet de loi qui affirmait que la révocation était possible que dans le cas d'un acte criminel. C'était là la portée du projet de loi après que le comité du sénat l'ait amendé, et je pense que c'est ce que disait le témoin. De plus, le projet de loi précédent prévoyait une procédure d'examen judiciaire dans le cas de blocage d'une libération.

Par conséquent, il ne s'agit pas là d'un projet de loi meilleur que la mesure préparé par le comité du sénat. De fait, il s'agit d'un recul par rapport à cette mesure. S'il veut poser en expert,